

VILLE DE LA FERTE GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille huit, le douze avril à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

Etaient présents : Dr Yves JAUNAUX. Maire-. Mr. Gérard MONDOLOT. Mme Marie DESTHULLIERS. Mr Hervé CRAPART. Mme Nathalie MASSON. Mr Patrick GUINAND. Mme Régine LAVIRON. Mr Roger REVOILE. Mme Michèle DARSON, Adjoint.
Mr Daniel JACQUES. Mme Jocelyne MAILLET. Mme Hélène BERGE. Mme Michèle JOURNET. Mme Catherine BARRANGER. Mme Claude SALMON. Mme Maria LAURENT. Mr Olivier PAVAUX. Mme Julie CLINI. Mr Patrice KECK. Mme Gisèle CAILLAT. Mr Michel JOZON. Mlle Pascale COUDERC. Mr Christophe RONCALLI (*arrivé à 10 H 38*).

Absents représentés : Mr Luc VAN ACKER par Mr MONDOLOT
Mr RONCALLI Christophe par Mr Michel JOZON (*de 10 H 30 à 10 H 38*)

Absents excusés : Mr Michel LEFORT. Mr Jean-Pierre CHEMEL. Mr Joël TEINTURIER.

Secrétaire de séance : Madame Julie CLINI

Date de convocation/affichage : 05.04.2008

Date affichage compte-rendu : 18.04.2008

Monsieur CRAPART, Adjoint aux finances, fait lecture de la note qui a été adressée aux conseillers municipaux avec la convocation à la séance de ce jour :

Première partie : Evolution de la section de fonctionnement

A. Evolution des recettes de fonctionnement

1. Dotations, compensations

Les dotations devraient augmenter de façon significative, du fait de l'application depuis 2007 de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles. Cette taxe devrait en effet apporter pour 2008 plus de 130 000 €. La dotation globale de fonctionnement devrait quant à elle enregistrer une hausse de 1,1% pour s'établir à environ 855 000 €.

Les compensations ne devraient pas enregistrer d'évolution par rapport à 2007.

Globalement, l'évolution de ces recettes apporte une nouvelle marge de manœuvre à la Commune en terme de fonctionnement.

2. Fiscalité

La hausse prévisible des dotations et l'évolution des bases des impôts, liée à l'arrivée de nouveaux habitants, aux créations ou développement des entreprises sur le territoire, permet de contenir la pression fiscale. Pour 2008, les bases des quatre impôts devraient enregistrer une hausse de près de 5%. Il est proposé en conséquence d'appliquer une hausse des taux de 2% pour permettre à la commune de dégager un virement et apporter des recettes à la section d'investissement (pour mémoire, la hausse appliquée au taux des impôts en 2007 avait été de 2,75%).

Une hausse de 2% de ces taux est ainsi envisagée pour 2008. Ils s'établiraient de la manière suivante :

	Taux 2007	Taux moyens communaux de 2007 au niveau national	Taux moyens communaux de 2007 au niveau départemental	Taux 2008
Taxe d'habitation	5,63	14,48	15,12	5,74
Taxe foncière (bâti)	13,82	18,60	23,39	14,10
Taxe foncière (non bâti)	23,42	44,43	46,78	23,89
Taxe professionnelle	7,03	15,80	//	7,17

Données : Etat de notification des taux d'imposition de 2008 des quatre taxes directes locales

Malgré cette hausse de 2%, les taux des quatre taxes locales demeureront à des niveaux nettement inférieurs aux taux moyens communaux au niveau national et départemental.

Comparaison du produit fiscal à taux constant pour 2008 au produit fiscal induit par une hausse de 2% :

	Produit fiscal à taux constant	Produit fiscal avec une hausse des taux de 2%	Recette supplémentaire liée à la hausse des taux
Taxe d'habitation	205 157	209 166	4 009
Taxe foncière (bâti)	593 569	605 595	12 026
Taxe foncière (non bâti)	22 460	22 911	451
Taxe professionnelle	1 036 152	1 056 786	20 634
Total	1 857 338	1 894 458	37 120

Pour mémoire, au Budget Primitif 2007, les recettes fiscales inscrites s'élevaient à 1 774 192 €.

Cette hausse de 2% nous permettrait de dégager une recette supplémentaire de 37 120 €.

3. Autres revenus

En ce qui concerne les autres revenus (redevances notamment), une hausse d'environ 3% est prévue.

B. Dépenses de fonctionnement

1. Charges à caractère Général

La Commune entend poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses, qui a permis notamment de limiter l'évolution de la masse globale des charges à caractère général depuis plusieurs années. Cette politique lui permet en effet de minimiser l'impact sur les finances communales de la hausse mécanique de certains postes (les combustibles et matières premières par exemple).

2. Charges de personnel

En 2008, les dépenses de personnel devraient augmenter de 3,7% environ, sous l'effet des hausses des traitements et des évolutions de carrière des agents. Deux embauches sont prévues, pour préparer le départ en retraite du Directeur des Services Techniques et répondre aussi au développement des missions de la Commune en matière d'instruction du droit des sols. Le coût de ces embauches devrait être compensé par des départs en retraite en 2008 et en 2009 de personnes qui comptaient beaucoup d'ancienneté.

3. Virement à la section d'investissement pour 180 000 €

La prévision d'évolution à la hausse des recettes de fonctionnement et la poursuite de la maîtrise des dépenses par rapport à 2007 permettent de dégager un virement de 180 000 € à destination de la section d'investissement.

Deuxième partie : Orientations pour la section d'investissement

A. Programmation des dépenses d'investissement

La programmation des dépenses d'investissement est établie de manière pluriannuelle et en tenant compte de la capacité de la commune à rembourser les emprunts liés à ces opérations.

1. Principales opérations inscrites au budget primitif

Le total des investissements prévus au budget primitif s'élève à 4, 6 M€. Sont notamment budgétés :

§ *L'aménagement de la zone des Grenouilles dans le cadre d'un contrat régional (1 860 000 € étant inscrits au Budget primitif)*

§ *La réhabilitation de l'école maternelle, à hauteur de 290 500 € en restes à réaliser de 2007 et 155 000 € au budget primitif, permettant d'engager les travaux au début de l'été*

§ *La réhabilitation de l'Espace Alain Peyrefitte, pour un montant de 115 000 €*

§ *La construction du cinéma, qui devrait s'élever à 1 400 000 €*

§ *La création d'une nouvelle voie dans la ZAE, pour un montant de 400 000 €*

2. Programmation pluriannuelle

D'autres opérations importantes sont en cours de réalisation, bien que n'étant pas inscrite au budget primitif. Il s'agit pour l'essentiel de projets destinés à l'enfance et la jeunesse. La création d'un Relais d'Assistante Maternelle et d'un centre de loisirs sont les priorités de la Commune pour les mois à venir. Le Relais d'Assistante Maternelle demeure un projet communal en terme d'investissement. Il n'en est pas de même pour les locaux du centre de loisirs, dont la construction est envisagée dans le cadre d'un syndicat regroupant plusieurs communes avoisinantes.

Il est à noter que ces projets s'inscrivent dans le cadre du développement de la population de la Commune, avec la création de deux lotissements regroupant environ 200 logements.

B. Evolution des recettes d'investissement

1. Ressources propres et subventions inscrites au budget primitif

§ *Virement : 180 000 €.*

§ *Cessions d'immobilisations : trois ventes de terrains, situés dans la ZAE, sont intervenues et sont à inscrire au budget primitif. Ces ventes représentent un montant global de 160 134€.*

§ *FCTVA : 30 305 €, en forte baisse par rapport à 2007. Le FCTVA étant induit par les investissements réalisés dans les années antérieures, la baisse pour 2008 s'explique par la maîtrise des investissements en 2005 et 2006.*

§ *TLE : elle devrait s'élever à environ 30 000 €.*

§ *Nous ne disposons pas pour le moment de données sur la DGE.*

§ *Les amortissements constituent une part conséquente des ressources propres de la ville. Ils s'élèvent en effet à 214 767,17 €.*

§ Les subventions attendues de la Région pour les opérations en cours devraient s'élever à 760 000 € (dont 400 000 € au titre de la réalisation des travaux de la zone des Grenouilles et 360 000 € au titre du cinéma)

§ Les subventions à verser par le Département devraient quant à elle atteindre 476 230 € et se décomposer de la façon suivante :

- 52 000 € pour la réalisation des travaux à l'Espace Alain Peyrefitte
- 750 € pour l'acquisition de l'ordinateur de la bibliothèque
- 325 000 € pour la construction du cinéma
- 98 480 € pour l'aménagement de la Zone des Grenouilles

§ D'autres subventions, pour un montant total de 625 629 € sont attendues :

- du FISAC (105 629 €) pour le parking de la Zone des Grenouilles,
- du Centre National de la Cinématographie et de l'Etat (au titre de la Dotation de Développement Rural), soit respectivement 340 000 € et 180 000 € pour la création du cinéma.

2. Emprunts inscrits et perspectives de recettes au cours de l'année

D'autres recettes devraient intervenir au cours de l'année :

§ Une vente de terrain est prévue dans la ZAE, pour un montant de 65 000 €

§ Une recette de 517 241 € sera inscrite au budget supplémentaire. Cette recette résulte du dégrèvement accordé aux transporteurs et reversé aux communes.

Il est à noter qu'un emprunt de 2 165 251 € serait à prévoir au budget primitif pour couvrir les dépenses liées à la réalisation des principales opérations. Pour couvrir les 4,6 M€ de dépenses d'investissement prévues au Budget primitif, il est donc prévu un emprunt de 2,6 M€, le reste étant couvert par des subventions et fonds propres. Toutefois, la Commune ne devrait recourir à l'emprunt que sur le résultat du compte administratif 2007 et la vue des recettes d'investissement à intervenir au cours de l'année.

Budget du service des eaux

En 2008, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 175 648 €.

Ces dépenses correspondent à :

- § Entretien et réparation : 36 815 €
- § Charges d'emprunt : 12 170 €
- § Amortissements : 36 858 €

Les dépenses d'investissement devraient s'établir à 142 872 €.

Le redémarrage du forage de La Bégonnerie (qui nécessite l'acquisition d'un terrain pour un montant de 10 000 €), une étude pour la protection des captages et la réalisation de travaux dans le cadre de la création d'une voie dans la ZAE sont les principales dépenses à prévoir.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la surtaxe communale a été portée à 0,81 €/m³, avec l'objectif de dégager un virement de 90 000 € pour les futurs travaux.

Budget du service d'assainissement

Les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à 360 127 €.

La réalisation de travaux d'entretien des réseaux est notamment prévue.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 249 836 €.

La redevance d'assainissement a été fixée à 1,93 €/m³. Il est ainsi possible de dégager un virement de 50 000 € pour la section d'investissement.

Le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration est totalement budgété à la fois en restes à réaliser de 2007 et en recettes inscrites au budget primitif 2008 : les subventions devraient s'élever à 2 555 000 € et il est prévu de réaliser un emprunt de 1 606 787 €.

Est aussi prévue la réalisation de travaux d'assainissement liés à la création d'une voie nouvelle dans la ZAE.

Après lecture de la note, Monsieur le Maire ouvre le débat :

En ce qui concerne le budget d'assainissement, Monsieur JOZON met en avant le faible montant prévu au budget primitif en ce qui concerne la redevance communale sur les branchements d'assainissement. Il lui semble en effet que cette redevance est fixée à un très faible montant alors même que les possibilités de recettes pourraient s'avérer importantes lors du lancement de la construction des lotissements par exemple. Il estime dès lors qu'il est important de se pencher sur le mode de calcul retenu par la commune pour déterminer cette redevance, notamment sur les opérations groupées (plusieurs opérations groupées ont en effet été réalisées récemment et n'ont pas induit de recettes substantielles pour la commune, dans la mesure où la redevance est calculée sur la base d'un branchement pour l'immeuble et non d'un branchement par locataire).

Monsieur le Maire demande que les services travaillent sur ce problème et étudient notamment l'application de cette taxe sur les opérations groupées (voir notamment la comparaison par rapport à ce qui est fait dans les communes proches de La Ferté-Gaucher).

Monsieur le Maire précise que la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement a permis d'identifier 10 tranches de travaux nécessaires. Toutefois, la commune est dans l'attente de la réponse des financeurs potentiels, notamment l'Agence de l'Eau, pour la réalisation de ces travaux.

En ce qui concerne le budget de l'eau, Monsieur JOZON fait part d'un courrier adressé à Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint des Finances sur la méthode comptable de récupération de la TVA. **Monsieur CRAPART** lui répond qu'il lui apportera réponse rapidement.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé la réalisation d'un schéma directeur de l'eau et qu'un état des lieux de l'alimentation en eau potable va être réalisé sur le territoire de la commune.

En ce qui concerne le budget de la ville :

- **Au niveau des dépenses d'investissement, M. JOZON** s'étonne du montant, qu'il juge important, que la commune va être amenée à financer pour la réalisation de la Zone des Grenouilles. **Monsieur le Maire** lui répond que ce projet est coûteux mais qu'il est aussi fondamental pour le développement du commerce du centre ville dans la mesure où il intègre la réalisation d'un parking de 112 places.

- **M. JOZON** souligne que les projets tels que le **Relais d'Assistante Maternelle (RAM)** et le **centre de loisirs** ne sont pas inscrits au budget primitif.

Monsieur le Maire lui répond que la Commune n'a pas à budgéter de dépenses d'investissement dans la mesure où le RAM et la halte garderie vont être installés provisoirement, dans un premier temps dans l'Espace Alain Peyrefitte, et où les premières dépenses d'équipement seront réalisées grâce à l'enveloppe de subventions versée par la CAF. En ce qui concerne les locaux définitifs, **Monsieur le Maire** souligne qu'ils seront mis à la disposition de la Commune par un investisseur dans le cadre du développement de la zone du Bois Clément et la mise en place d'une résidence service. A terme, il est prévu que leur fonctionnement soit assuré dans le cadre d'un syndicat intercommunal dédié à l'enfance et à la jeunesse.

Mme CAILLAT s'interroge sur le fonctionnement du centre de loisirs pour la rentrée de septembre, dans la mesure où les locaux actuels ne sont plus du tout appropriés.

Monsieur le Maire précise qu'une délocalisation est d'ores et déjà prévue à Saint Mars Vieux Maisons pour répondre à la montée des effectifs. Il ajoute que le centre de loisirs sera pris en charge dans le cadre du syndicat intercommunal et qu'il faudra en conséquence déterminer la part de chacune des communes. Si le dossier ne se met pas en place dans ce cadre du syndicat pour une raison ou une autre, il sera de toute façon réalisé par la commune de La Ferté-Gaucher et destiné dans ce cas uniquement aux Fertois.

- **Monsieur JOZON** estime que la hausse des taux des quatre taxes locales prévue est exagérée et qu'elle aurait pu, pour cette année, être maîtrisée à 1,5%.

Monsieur le Maire lui répond que beaucoup de projets sont en cours actuellement, qu'il est en conséquent important de prévoir des recettes et qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de pouvoir faire face aux hausses de certaines dépenses. Il rappelle par ailleurs que, malgré cette prévision de hausse, les taux resteront largement en dessous de la moyenne Régionale et Départementale.

Monsieur CRAPART souligne aussi qu'il est bien entendu prévu de suivre de près l'évolution des bases dans les années à venir et qu'il est envisagé, en cas d'évolution favorable de ces dernières, de limiter la hausse des taux, l'évolution des bases induisant mécaniquement une augmentation des recettes malgré le maintien de taux constant.

- **Monsieur JOZON** met en avant le fait que les dépenses de fonctionnement (dépenses liées aux écoles municipales de musique, de théâtre, notamment) pourraient être diminuées grâce à la mise en place d'une intercommunalité. Monsieur le Maire lui répond que ce dossier de l'intercommunalité est une de ses priorités.

Le Maire,
Dr Y. JAUNAUX
